

3.2 LE FORMULAIRE UNIQUE

Ce document, à destination des exploitants français et mis en place en 2005, a permis :

- d'uniformiser et de structurer les divers modèles de notification utilisés par ces derniers ;
- de synthétiser les informations dues au titre des divers traités et accords applicables lors des transferts de matières nucléaires, après étude et analyse de l'ensemble du référentiel réglementaire ;
- de transposer l'ensemble des « circulaires aux exploitants » du secrétariat du CTE en une source unique d'informations.

Chaque notification préparée et signée par l'exploitant est envoyée par télécopie au secrétariat du CTE et à l'IRSN/DEND/SACI :

IRSN/DEND/SACI	Comité Technique EURATOM
BP 17 92262 FONTENAY-AUX-ROSES CEDEX Tél. : 01 58 35 71 22 Télécopie : 01 57 63 85 49	Bâtiment siège 91191 Gif-sur-Yvette Tél. : 01 64 50 27 58 Télécopie : 01 64 50 13 33

Après chaque envoi de télécopie, il est conseillé de s'assurer que les avis d'émission sont corrects.

Les pages suivantes, extraites du « Manuel de l'utilisateur du formulaire unique », formalisent à l'aide de pastilles numérotées les commentaires associés aux diverses rubriques affichées dans les deux formulaires (importation et exportation). Les informations et les spécificités relatives à certains accords y sont également notées.

Vous trouverez ensuite les modèles correspondant aux formulaires de notification d'importation et d'exportation.

Il est à noter que la transmission d'une notification par le biais du formulaire unique ne s'applique pas aux utilisateurs de PIMENT.

DESCRIPTION DES CHAMPS DU FORMULAIRE

1 Cette zone permet d'attribuer à chaque transfert une référence alphanumérique sur huit caractères, continue, différente et unique. Chaque notification est caractérisée par cette référence, complétée par un indice.

La référence du transfert (huit caractères) devra être reprise dans les déclarations comptables (BDOMN, RVS) comme le règlement 302/2005 le prévoit.

2 Ces deux chiffres correspondent aux deux derniers chiffres de l'année au cours de laquelle la notification d'indice a été adressée.

Pour toutes les notifications ultérieures correspondant à ce transfert, cette valeur sera conservée, même si la mise à jour des informations intervient l'année suivante.

3 Ces trois caractères correspondent aux trois derniers caractères du code de la ZBM importatrice.

Ex. : FHUP devient HUP ; F1TK devient 1TK...

4 Ce nombre de trois chiffres est un nombre chronologique s'appliquant à un transfert donné, qu'il s'agisse d'une importation ou d'une exportation, pour une année donnée et une ZBM donnée.

Ainsi, le premier transfert notifié après chaque début d'année sera le 001, le suivant sera le 002... et ainsi de suite jusqu'à la fin de l'année.

5 Cette zone permet d'indiquer s'il s'agit de la première notification d'un transfert donné ou d'une mise à jour. La première notification prendra l'indice a, les suivantes les indices b, c... dans une suite continue.

6 Date du jour d'envoi de la notification.

7 Toute modification ou confirmation d'une notification implique de faire référence à l'indice de la notification modifiée ou confirmée.

Par exemple, la notification d'importation d'indice b confirmera généralement la notification préalable d'indice a, sauf si la notification d'indice a est adressée le jour de la réception du transfert, laquelle vaut confirmation.

En cas de modification, toutes les informations antérieures non modifiées seront reprises dans la notification. Est définie comme modification des données d'une notification précédente toute

information qui :

- modifie, par exemple, une date prévue et/ou une masse ;
- complète, par exemple, un code d'engagement et/ou une catégorie de matière et/ou une date d'arrivée réelle ;
- annule un transfert.

8 Mentionner l'indice de la dernière notification du transfert (que l'on veut modifier).

9 Mentionner l'indice de la dernière notification du transfert (que l'on veut confirmer).

10 Zone réservée à l'exploitant, qui peut y noter ses propres références.

11 Zone de bilan matières réceptrice des matières transférées.

12 Intitulé de l'exploitant de la zone de bilan matière réceptrice.

13 Adresse géographique de l'établissement où est située la zone de bilan matière réceptrice.

14 Pays et/ou code pays de l'installation expéditrice (voir paragraphe 4.3).

15 Intitulé de l'installation expéditrice.

Si le code ZBM de l'installation étrangère existe et est connu, il est recommandé de le mentionner.

16 Adresse de l'installation expéditrice.

17 Attribuer un numéro chronologique à chaque ligne utilisée, la première étant toujours le numéro 1.

18 Utiliser le code « ST » pour marquer les lignes qui indiqueront un sous-total des masses de matières en grammes.

19 Indiquer le code catégorie des matières importées (voir paragraphe 4.1).

20 Le degré d'enrichissement ($^{235}\text{U}/\text{U}$)x100 ou ($^{233}\text{U}/\text{U}$)x100 par catégorie de matière est obligatoire pour les catégories L et H.

Pour le Pu, indiquer éventuellement la teneur en ^{239}Pu ($^{239}\text{Pu}/\text{Pu}$) x100 si les dispositions particulières de contrôle de l'installation le prévoient.

21 Indiquer le code contrôle **national** (voir paragraphe 4.6).

En effet, certains engagements pris par la France à titre bilatéral sont susceptibles de ne pas être détectés d'après la codification des engagements particuliers de contrôle définis par la Commission.

22 Indiquer la masse en grammes de l'élément par catégorie, enrichissement et code contrôle national.

Il convient, si possible, d'effectuer des sous-totalisations (dans la mesure où il y a plusieurs lignes) par catégorie et par code contrôle national.

23 Indiquer la masse en grammes des isotopes fissiles (^{235}U et/ou ^{233}U) : cette indication est obligatoire pour les catégories L et H.

Il convient, si possible, d'effectuer des sous-totalisations (dans la mesure où il y a plusieurs lignes) par catégorie et par code contrôle national.

24 Ce code caractérise l'isotope fissile de l'uranium, à indiquer pour les catégories L et H (voir paragraphe 4.2).

25 La composition chimique des matières transférées doit être indiquée (voir paragraphe 4.7).

26 Indiquer le nombre total d'articles ou de récipients constituant le transfert.

Toute décomposition utile peut être indiquée ligne par ligne, de manière cohérente, soit dans les lignes réservées aux sous-totaux, soit dans la zone commentaires de la notification.

27 Indiquer le code pertinent (voir paragraphe 4.7).

28 Indiquer le code de description des types de récipients (voir paragraphe 4.8).

29 Dans la mesure où l'application des règles de confidentialité relatives au transfert des matières nucléaires le permet, préciser ci-après le ou les moyen(s) de transport utilisé(s) pour le transfert des matières, en cochant la ou les case(s) correspondante(s) : route, fer, air, mer.

30 Dans la mesure où l'application des règles de confidentialité relatives au transfert des matières nucléaires le permet, indiquer ci-dessous les dates prévues et/ou réelles d'arrivée des matières dans la ZBM.

31 Indiquer la date prévue pour l'arrivée des matières dans la ZBM.

32 Indiquer la date exacte de l'arrivée des matières dans la ZBM.

La notification de confirmation de transfert doit être envoyée le jour d'arrivée des matières dans l'installation.

33 Indiquer ci-dessous la date prévue du déballage des matières ainsi que le lieu dans la ZBM, dans la mesure où l'application des règles de confidentialité relatives au transfert des matières nucléaires le permet.

34 Préciser la date prévue de déballage des matières dans la ZBM.

Le délai entre la date de réception de la notification effectuée le jour de l'arrivée des matières et la date de déballage ne doit pas être inférieur à sept jours ouvrables.

Si le déballage des matières est envisagé avant l'expiration de ce délai de sept jours, une première notification respectant ce délai de sept jours s'impose, même si la matière n'est pas encore arrivée.

35 Indiquer la ZBM où les matières seront déballées.

36 Préciser le lieu de passage de la frontière française par les matières.

Zone à renseigner seulement si les matières proviennent directement d'Australie ou si le code contrôle national utilisé est 13, 14, 23, 34, 44, 63, 73, 74, 83 ou 84.

37 Préciser le propriétaire des matières.

Zone à renseigner seulement si les matières proviennent directement d'Australie ou si le code contrôle national utilisé est 13, 14, 23, 34, 44, 63, 73, 74, 83 ou 84.

38 Indiquer l'usage prévu des matières dans l'installation importatrice.

Zone à renseigner seulement si les matières proviennent directement d'Australie ou si le code contrôle national utilisé est 13, 14, 23, 34, 44, 63, 73, 74, 83 ou 84.

39 Indiquer la référence donnée par l'Agence d'approvisionnement, attribuée au contrat au titre duquel la matière est importée, voire sa date de signature.

À défaut, indiquer la référence et la date de la lettre CTE adressée, le cas échéant, à l'Agence d'approvisionnement pour demander la référence attribuée au contrat au titre duquel la matière est importée.

Si plusieurs contrats sont utilisés, indiquer leurs références et les masses correspondantes.

40 Préciser les masses qui sont associées aux différentes références des contrats de l'Agence d'approvisionnement, le cas échéant.

41 Cocher cette case lorsque les inspecteurs de la Commission présents dans la ZBM sont avisés de l'arrivée des matières.

42 Préciser la référence du lot YC pour les importations de concentrés miniers régis par les dispositions de l'accord EURATOM / Australie (codes 13, 14, 23, 34, 44, 63, 73, 74, 83 ou 84).

43 Préciser la référence PN pour les importations de matières régies par les dispositions de l'accord EURATOM / Australie (codes 13, 14, 23, 34, 44, 63, 73, 74, 83 ou 84).

44 Cette zone permet au rédacteur d'indiquer librement toutes les informations qu'il estime utiles à la compréhension de l'importation.

Dans la mesure où elles sont connues, les références de lots ou de conteneurs seront indiquées dans cette zone commentaires.

Notification d'exportation

code de référence de la présente notification 1	2	3	4	5	date	6			
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">rappel de l'indice de la notification 7</td> <td style="width: 50%;"> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">modifiée</td> <td style="width: 50%;">8</td> </tr> <tr> <td>confirmée</td> <td>9</td> </tr> </table> </td> </tr> </table>	rappel de l'indice de la notification 7	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">modifiée</td> <td style="width: 50%;">8</td> </tr> <tr> <td>confirmée</td> <td>9</td> </tr> </table>	modifiée	8	confirmée	9	zone libre réf. Exploitant →		10
rappel de l'indice de la notification 7	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">modifiée</td> <td style="width: 50%;">8</td> </tr> <tr> <td>confirmée</td> <td>9</td> </tr> </table>	modifiée	8	confirmée	9				
modifiée	8								
confirmée	9								

Installation française	Identification	Installation étrangère
11	code ZBM pays	14
12	intitulé/raison sociale	15
13	adresse	16

Description des matières transférées											
N° lignes	sous-total	catégorie	enrichissement	code contrôle	masses des matières en grammes		code isotope	composition chimique	nombre d'articles	forme physique	type de récipent
					masse élément (g)	masse isotope (g)					
17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28

Description des transports									
moyens de transport : 29 route <input type="checkbox"/> fer <input type="checkbox"/> air <input type="checkbox"/> mer <input type="checkbox"/>									
préavis	départ installation 31		sortie territoire national		sortie UE		nom et nationalité bateau		arrivée dans le pays tiers
transp.	date prévue	date réelle	lieu	date réelle	lieu	date réelle	ou cie aérienne		lieu date prévue
30	32	33	34	35	36	37	38		39

dernier délai pour l'identification des matières 40	Référence Agence d'approvisionnement	
lieu de préparation ou stockage des matières 41	références des contrats 45	masses (g) 46
usage des matières qui a été fait		
prévu 43		
propriétaire(s) des matières 44		

les matières ont-elles été contrôlées par les inspecteurs dans le cadre du "contrôle renforcé" ? **47** oui

Commentaires

48

Unité/Service		signature	
Nom du rédacteur			cachet de l'entreprise
Nom du signataire			
N° téléphone			
N° télécopie			

DESCRIPTION DES CHAMPS DU FORMULAIRE

1 Cette zone permet d'attribuer à chaque transfert une référence alphanumérique sur huit caractères, continue, différente et unique. Chaque notification est caractérisée par cette référence, complétée par un indice.

La référence du transfert (huit caractères) devra être reprise dans les déclarations comptables (BDOMN, RVS) comme le règlement 302/2005 le prévoit.

2 Ces deux chiffres correspondent aux deux derniers chiffres de l'année au cours de laquelle la notification d'indice a été adressée.

Pour toutes les notifications ultérieures correspondant à ce transfert, cette valeur sera conservée, même si la mise à jour des informations intervient l'année suivante.

3 Ces trois caractères correspondent aux trois derniers caractères du code de la ZBM importatrice.

Ex. : FHUP devient HUP ; F1TK devient 1TK...

4 Ce nombre de trois chiffres est un nombre chronologique s'appliquant à un transfert donné, qu'il s'agisse d'une importation ou d'une exportation, pour une année donnée et une ZBM donnée.

Ainsi, le premier transfert notifié après chaque début d'année sera le 001, le suivant sera le 002... et ainsi de suite jusqu'à la fin de l'année.

5 Cette zone permet d'indiquer s'il s'agit de la première notification d'un transfert donné ou d'une mise à jour. La première notification prendra l'indice a, les suivantes les indices b, c... dans une suite continue.

6 Date du jour d'envoi de la notification.

7 Toute modification ou confirmation d'une notification implique de faire référence à l'indice de la notification modifiée ou confirmée.

Par exemple, la notification d'exportation d'indice b confirmera généralement la notification préalable d'indice a.

En cas de modification, toutes les informations antérieures non modifiées seront reprises dans la notification. Est définie comme modification des données d'une notification précédente, toute information qui :

- modifie, par exemple, une date prévue et/ou une masse ;

- complète, par exemple, un code d'engagement et/ou une catégorie de matière et/ou une date réelle ;
- annule un transfert.

8 Mentionner l'indice de la dernière notification du transfert (que l'on veut modifier).

9 Mentionner l'indice de la dernière notification du transfert (que l'on veut confirmer).

10 Zone réservée à l'exploitant, qui peut y noter ses propres références.

11 Zone de bilan matières expéditrice des matières transférées.

12 Intitulé de l'exploitant de la zone de bilan matières expéditrice.

13 Adresse géographique de l'établissement où est située la zone de bilan matières expéditrice.

14 Pays et/ou code pays de l'installation réceptrice (voir paragraphe 4.3).

15 Intitulé de l'installation réceptrice.

Si le code ZBM de l'installation étrangère existe et est connu, il est recommandé de le mentionner.

16 Adresse de l'installation réceptrice.

17 Attribuer un numéro chronologique à chaque ligne utilisée, la première étant toujours le numéro 1.

18 Utiliser le code « ST » pour marquer les lignes qui indiqueront un sous-total des masses de matières en grammes.

19 Indiquer le code catégorie des matières exportées (voir paragraphe 4.1).

20 Le degré d'enrichissement ($^{235}\text{U}/\text{U}$)x100 ou ($^{233}\text{U}/\text{U}$)x100 par catégorie de matière est obligatoire pour les catégories L et H.

Pour le Pu, indiquer éventuellement la teneur en ^{239}Pu ($^{239}\text{Pu}/\text{Pu}$) x100 si les dispositions particulières de contrôle de l'installation le prévoient.

21 Indiquer le code contrôle **national** (voir paragraphe 4.6). *En effet, certains engagements pris par la France à titre bilatéral sont susceptibles de ne pas être détectés d'après la codification des engagements particuliers de contrôle définis par la Commission.*

22 Indiquer la masse en **grammes** de l'élément par catégorie, enrichissement et code contrôle national.

Il convient, si possible, d'effectuer des sous-totalisations (dans la mesure où il y a plusieurs lignes) par catégorie et par code contrôle national.

23 Indiquer la masse en **grammes** des isotopes fissiles (^{235}U et/ou ^{233}U) : cette indication est obligatoire pour les catégories L et H.

Il convient, si possible, d'effectuer des sous-totalisations (dans la mesure où il y a plusieurs lignes) par catégorie et par code contrôle national.

24 Ce code caractérise l'isotope fissile de l'uranium, à indiquer pour les catégories L et H (voir paragraphe 4.2).

25 La composition chimique des matières transférées doit être indiquée (voir paragraphe 4.7).

26 Indiquer le nombre total d'articles ou de récipients constituant le transfert.

Toute décomposition utile peut être indiquée ligne par ligne, de manière cohérente, soit dans les lignes réservées aux sous-totaux, soit dans la zone commentaires de la notification.

27 Indiquer le code pertinent (voir paragraphe 4.7).

28 Indiquer le code de description des types de récipients (voir paragraphe 4.8).

29 Dans la mesure où l'application des règles de confidentialité relatives au transfert des matières nucléaires le permet, préciser ci-après le ou les moyen(s) de transport utilisé(s) pour le transfert des matières, en cochant la ou les case(s) correspondante(s) : route, fer, air, mer.

30 Indiquer le numéro de préavis du transport donné par le transporteur, dans le cas d'un transfert de matières à destination de l'Australie ou dont le code contrôle national utilisé est 13, 14, 23, 34, 44, 63, 73, 74, 83 ou 84.

31 Dans la mesure où l'application des règles de confidentialité relatives au transfert des matières nucléaires le permet, indiquer ci-dessous les dates prévues et/ou réelles de départ des matières de la ZBM.

32 Indiquer la date prévue du départ des matières de la ZBM.

33 Indiquer la date exacte du départ des matières de la ZBM.

La notification de confirmation de transfert doit être envoyée le jour du départ des matières de l'installation.

34 Préciser le lieu où les matières franchissent la frontière française.

Zone à renseigner seulement si le transfert est à destination de l'Australie ou si le code contrôle national utilisé est 13, 14, 23, 34, 44, 63, 73, 74, 83 ou 84.

35 Préciser la date exacte du franchissement de la frontière française par les matières.

Zone à renseigner seulement si le transfert est à destination de l'Australie ou si le code contrôle national utilisé est 13, 14, 23, 34, 44, 63, 73, 74, 83 ou 84.

36 Préciser le lieu où les matières sortent de l'UE.

Zone à renseigner seulement si le transfert est à destination de l'Australie ou si le code contrôle national utilisé est 13, 14, 23, 34, 44, 63, 73, 74, 83 ou 84.

37 Préciser la date exacte de la sortie de l'UE des matières.

Zone à renseigner seulement si le transfert est à destination de l'Australie ou si le code contrôle national utilisé est 13, 14, 23, 34, 44, 63, 73, 74, 83 ou 84.

38 Indiquer le nom et la nationalité du bateau qui effectuera le transfert ou le nom de la compagnie aérienne.

Zone à renseigner seulement si le transfert est à destination de l'Australie ou si le code contrôle national utilisé est 13, 14, 23, 34, 44, 63, 73, 74, 83 ou 84.

39 Indiquer le lieu et la date prévue d'arrivée des matières dans le pays tiers.

Zones à renseigner seulement si le pays destinataire se situe en dehors de l'Union européenne et si le code contrôle national utilisé est 13, 14, 23, 34, 44, 63, 73, 74, 83 ou 84 ou si le transfert est à destination du Japon.

40 Indiquer la date à laquelle la vérification des matières peut être effectuée avant leur conditionnement pour le transfert.

Si le contrôle des matières au moment de la préparation du transfert est effectué par les inspecteurs de la Commission dans le cadre d'une procédure de contrôle renforcé, il faut mentionner : « contrôle renforcé effectué le jj/mm/aaaa ou semaine XX » et cocher la case « oui » au-dessus de la zone commentaires.

41 Préciser le lieu dans la ZBM où les matières peuvent être identifiées avant leur préparation pour le transfert.

42 Indiquer l'usage qui a été fait des matières. Choisir dans la liste associée le code correspondant (voir paragraphe 4.9).

43 Indiquer l'usage prévu des matières en choisissant dans la liste associée le libellé correspondant (voir paragraphe 4.10).

Zone à renseigner obligatoirement si le pays destinataire se situe en dehors de l'Union européenne et/ou si le code contrôle national utilisé est 13, 14, 23, 34, 44, 63, 73, 74, 83 ou 84.

44 Zone à renseigner seulement si le transfert est à destination de l'Australie ou si le code contrôle national utilisé est 13, 14, 23, 34, 44, 63, 73, 74, 83 ou 84.

45 Indiquer la référence donnée par l'Agence d'approvisionnement attribuée au contrat, au titre duquel la matière est exportée, voire sa date de signature.

À défaut, indiquer la référence et la date de la lettre CTE adressée, le cas échéant, à l'Agence d'approvisionnement pour demander la référence attribuée au contrat au titre duquel la matière est exportée.

Si plusieurs contrats sont utilisés, indiquer leurs références.

46 Préciser les masses qui sont associées aux différents contrats de l'agence d'approvisionnement, le cas échéant.

47 Cocher la case « oui » lorsque le contrôle des matières, au moment de la préparation du transfert, est effectué par les inspecteurs de la Commission dans le cadre d'une procédure de contrôle renforcé.

Dans ce cas, il faut préciser dans la rubrique dernier délai pour l'identification des matières : « *contrôle renforcé effectué le jj/mm/aaaa ou semaine XX* ».

48 Cette zone permet au rédacteur d'indiquer librement toutes les informations utiles à la compréhension de l'exportation.

Dans la mesure où elles sont connues, les références de lots ou de conteneurs seront indiquées dans cette zone commentaires.

Notification d'importation

code de référence de la présente notification	<input style="width: 20px; height: 20px;" type="text"/> <input style="width: 20px; height: 20px;" type="text"/> <input style="width: 20px; height: 20px;" type="text"/>	date	<input style="width: 100%; height: 20px;" type="text"/>
rappel de l'indice de la notification	<input style="width: 20px; height: 20px;" type="text"/>	zone libre réf. Exploitant → <input style="width: 100%; height: 20px;" type="text"/>	
	<input style="width: 20px; height: 20px;" type="text"/>		

Installation française	Identification	Installation étrangère
	← code ZBM pays →	
	intitulé/raison sociale	
	adresse	

Description des matières transférées

N° lignes	sous-total	catégorie	enrichissement	code contrôle	masses des matières en grammes		code isotope	composition chimique	nombre d'articles	forme physique	type de récipient
					masse élément (g)	masse isotope (g)					
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											
13											
14											

Description des transports des matières transférées

moyens de transport :											
route <input type="checkbox"/>			fer <input type="checkbox"/>			air <input type="checkbox"/>			mer <input type="checkbox"/>		
arrivée dans la ZBM		déballage des matières		lieu d'entrée des matières		propriétaire des matières			usage prévu des matières		
date prévue	date réelle	date prévue	lieu	en France							

Référence de l'Agence d'approvisionnement

références des contrats	masses (g) (le cas échéant)	références des contrats	masses (g) (le cas échéant)	références des contrats	masses (g) (le cas échéant)

Inspecteur sur site avisé de l'arrivée des matières ?	oui <input type="checkbox"/>	référence lot YC	<input type="text"/>	référence PN	<input type="text"/>
---	------------------------------	------------------	----------------------	--------------	----------------------

Commentaires

Unité/Service	
Nom du rédacteur	
Nom du signataire	
N° téléphone	
N° télécopie	

signature

cachet de l'entreprise

Notification d'exportation

code de référence de la présente notification	<input style="width: 100%; height: 20px;" type="text"/>	<input style="width: 100%; height: 20px;" type="text"/>	<input style="width: 100%; height: 20px;" type="text"/>	date <input style="width: 100%; height: 20px;" type="text"/>						
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%; padding: 5px;">rappel de l'indice de la notification</td> <td style="width: 20%; padding: 5px;"> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding: 5px;">modifiée</td> <td style="padding: 5px;"><input style="width: 100%; height: 20px;" type="text"/></td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">confirmée</td> <td style="padding: 5px;"><input style="width: 100%; height: 20px;" type="text"/></td> </tr> </table> </td> </tr> </table>	rappel de l'indice de la notification	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding: 5px;">modifiée</td> <td style="padding: 5px;"><input style="width: 100%; height: 20px;" type="text"/></td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">confirmée</td> <td style="padding: 5px;"><input style="width: 100%; height: 20px;" type="text"/></td> </tr> </table>	modifiée	<input style="width: 100%; height: 20px;" type="text"/>	confirmée	<input style="width: 100%; height: 20px;" type="text"/>	zone libre réf. Exploitant → <input style="width: 100%; height: 20px;" type="text"/>			
rappel de l'indice de la notification	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding: 5px;">modifiée</td> <td style="padding: 5px;"><input style="width: 100%; height: 20px;" type="text"/></td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">confirmée</td> <td style="padding: 5px;"><input style="width: 100%; height: 20px;" type="text"/></td> </tr> </table>	modifiée	<input style="width: 100%; height: 20px;" type="text"/>	confirmée	<input style="width: 100%; height: 20px;" type="text"/>					
modifiée	<input style="width: 100%; height: 20px;" type="text"/>									
confirmée	<input style="width: 100%; height: 20px;" type="text"/>									

Installation française	Identification	Installation étrangère
	← code ZBM pays →	
	intitulé/raison sociale	
	adresse	

Description des matières transférées

N° lignes	sous-total	catégorie	enrichissement	code contrôle	masses des matières en grammes		code isotope	composition chimique	nombre d'articles	forme physique	type de récipient
					masse élément (g)	masse isotope (g)					
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											
13											
14											

Description des transports

moyens de transport : <input style="width: 100px;" type="text"/>											
route <input style="width: 20px;" type="checkbox"/>			fer <input style="width: 20px;" type="checkbox"/>			air <input style="width: 20px;" type="checkbox"/>			mer <input style="width: 20px;" type="checkbox"/>		
préavis transp.	départ installation		sortie territoire national		sortie UE		nom et nationalité bateau ou cie aérienne		arrivée dans le pays tiers		
	date prévue	date réelle	lieu	date réelle	lieu	date réelle		lieu	date prévue		

dernier délai pour l'identification des matières	<input style="width: 100%;" type="text"/>				
lieu de préparation ou stockage des matières	<input style="width: 100%;" type="text"/>				
usage des matières	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%; padding: 5px;">qui a été fait</td> <td style="padding: 5px;"><input style="width: 100%;" type="text"/></td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">prévu</td> <td style="padding: 5px;"><input style="width: 100%;" type="text"/></td> </tr> </table>	qui a été fait	<input style="width: 100%;" type="text"/>	prévu	<input style="width: 100%;" type="text"/>
qui a été fait	<input style="width: 100%;" type="text"/>				
prévu	<input style="width: 100%;" type="text"/>				
propriétaire(s) des matières	<input style="width: 100%;" type="text"/>				

Référence Agence d'approvisionnement	
références des contrats	masses (g)

les matières ont-elles été contrôlées par les inspecteurs dans le cadre du "contrôle renforcé" ? oui

Commentaires

Unité/Service
Nom du rédacteur
Nom du signataire
N° téléphone
N° télécopie

signature

cachet de l'entreprise

3.2.2 EXEMPLES

Notification d'une importation (jour de l'arrivée des matières – déballage sept jours ouvrables après).

Notification d'Importation															
code de référence de la présente notification				10 CNU 012 a			date		17/02/2010						
rappel de l'indice de la notification				modifiée <input type="checkbox"/>		zone libre réf. Exploitant		10-0256							
confirmée <input type="checkbox"/>															
Installation française				Identification				Installation étrangère							
FCNU				code ZBM		pays		AS : AUSTRALIE							
CONVERSU				intitulé/raison sociale				URANIUM FARM LTD							
CARBON				adresse				CACATOES TN AUSTRALIA							
Description des matières transférées															
N° lignes	sous-total	catégorie	enrichissement	code contrôle	masses des matières en grammes		code isotope	composition chimique	nombre d'articles	forme physique	type de récipient				
					masse élément (g)	masse isotope (g)									
1		N		63	538 692 000			YC	1680	YC	D				
2															
3															
4															
5															
6															
7															
8															
9															
10															
11															
12															
13															
14															
Description des transports des matières transférées															
moyens de transport : route <input checked="" type="checkbox"/> fer <input type="checkbox"/> air <input type="checkbox"/> mer <input checked="" type="checkbox"/>															
arrivée dans la ZBM			déballage des matières		lieu d'entrée des matières			propriétaire des matières		usage prévu des matières					
date prévue		date réelle	date prévue	lieu	en France										
17/02/10		25/02/10	zone A	La Montagne			GROUPE		conversion/enrichissement						
Référence de l'Agence d'approvisionnement															
références des contrats			masses (g) (le cas échéant)		références des contrats			masses (g) (le cas échéant)		références des contrats					
ABC/032															
Inspecteur sur site avisé de l'arrivée des matières ?				oui <input type="checkbox"/>		référence lot YC		902		référence PN					
										2006-18					
Commentaires															
Arrivée de 45 containers - Lots 2468 à 2512															
Unité/Service				service comptabilité MN				signature				cachet de l'entreprise			
Nom du rédacteur				N. DUPONT											
Nom du signataire				R. DURAND											
N° téléphone				09.42.16.15.12											
N° télécopie				09.42.16.11.10											

Notification d'une modification (dès constat d'un écart avec la notification d'indice précédent).

Notification d'importation

code de référence de la présente notification		10 D1P 018	<input type="checkbox"/> c	date		12/05/2010	
rappel de l'indice de la notification		<input type="checkbox"/> modifiée <input type="checkbox"/> confirmée	<input type="checkbox"/> b	zone libre réf. Exploitant			→ AVS341

Installation française	Identification	Installation étrangère
FD1P	← code ZBM pays →	Z : RUSSIE
DIFFU PROD	intitulé/raison sociale	
BP 8 29 346 LE BIHAN	adresse	

Description des matières transférées											
N° lignes	sous-total	catégorie	enrichissement	code contrôle	masses des matières en grammes		code isotope	composition chimique	nombre d'articles	forme physique	type de récipient
					masse élément (g)	masse isotope (g)					
1		L	3,5	61	48 349 262	1 693 840	G	UF6	32	U6	C
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											
13											
14											

Description des transports des matières transférées						
moyens de transport : <input type="checkbox"/> route <input type="checkbox"/> fer <input checked="" type="checkbox"/> air <input type="checkbox"/> mer <input checked="" type="checkbox"/>						
arrivée dans la ZBM		déballage des matières		lieu d'entrée des matières		
date prévue	date réelle	date prévue	lieu	en France	propriétaire des matières	usage prévu des matières
12/05/10	12/05/10	semaine 20	zone A			

Référence de l'Agence d'approvisionnement					
références des contrats	masses (g) (le cas échéant)	références des contrats	masses (g) (le cas échéant)	références des contrats	masses (g) (le cas échéant)
ART02/89/RZM					

Inspecteur sur site avisé de l'arrivée des matières ? oui référence lot YC référence PN

Commentaires

Unité/Service	RB/CRG	signature	cachet de l'entreprise
Nom du rédacteur	U. DUPONT		
Nom du signataire	K. DURAND		
N° téléphone	98.56.12.34.58		
N° télécopie	75.26.54.14.63		

Notification préalable d'une exportation (au moins 10 jours avant la préparation des matières).

Notification d'exportation

code de référence de la présente notification		10 GSC 102 a	date		11/01/2010
rappel de l'indice de la notification		modifiée <input type="checkbox"/> confirmée <input type="checkbox"/>	zone libre réf. Exploitant → <input type="text"/>		

Installation française	Identification	Installation étrangère
FGSC	← code ZRM pays →	BL : BELGIQUE
GESMANU LE CAP 33 699 428 LES BAINS	intitulé/raison sociale	Usine de fabrication de combustible WABC
	adresse	34 rue Dupont VESSEL

Description des matières transférées												
N° lignes	sous-total	catégorie	enrichissement	code contrôle	masses des matières en grammes		code isotope	composition chimique	nombre d'articles	forme physique	type de récipient	
					masse élément (g)	masse isotope (g)						
1		L	3,75	60	4 000 000	150 000	G	UO2	8	U2	O	
2		D		71	50 000			UO2	0	U2	O	
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
11												
12												
13												
14												

Description des transports									
moyens de transport : <input type="checkbox"/> route <input checked="" type="checkbox"/> fer <input type="checkbox"/> air <input type="checkbox"/> mer <input type="checkbox"/>									
préavis transp.	départ installation	sortie territoire national		sortie UE		nom et nationalité bateau ou cie aérienne		arrivée dans le pays tiers	
	date prévue	date réelle	lieu	date réelle	lieu	date réelle		lieu	date prévue
	25/01/10								26/01/10

dernier délai pour l'identification des matières	22/01/2009	Référence Agence d'approvisionnement	
lieu de préparation ou stockage des matières	FGSC	références des contrats	masses (g)
usage des matières	qui a été fait	AGF/2000	4 000 000
	prévu	AGF/4000	50 000
propriétaire(s) des matières	FC : Fabrication de combustible Utilisation (par ex. en réacteur)		

les matières ont-elles été contrôlées par les inspecteurs dans le cadre du "contrôle renforcé" ? oui

Commentaires

Unité/Service	DOE	signature	cachet de l'entreprise
Nom du rédacteur	H. DURAND	<div style="border: 1px solid black; height: 40px; width: 100%;"></div>	<div style="border: 1px solid black; height: 40px; width: 100%;"></div>
Nom du signataire	V. DUPONT		
N° téléphone	53.26.59.02.08		
N° télécopie	53.26.59.02.09		

Notification préalable d'une exportation dans le cas de matières sensibles (départ confidentiel).

Notification d'exportation

code de référence de la présente notification		10GSC012	a	date	13/01/2010
rappel de l'indice de la notification		modifiée		zone libre réf. Exploitant	10/1018
		confirmée			

Installation française	Identification	Installation étrangère
FGSC GESMANU LE CAP 33 699 428 LES BAINS	code ZBM pays intitulé/raison sociale adresse	BL : BELGIQUE FABRIKFUEL VESSEL

Description des matières transférées											
N° lignes	sous-total	catégorie	enrichissement	code contrôle	masses des matières en grammes		code isotope	composition chimique	nombre d'articles	forme physique	type de récipient
					masse élément (g)	masse isotope (g)					
1		P		65	15 011			Pu O2	10	PH	FS47
2		P		65	14 991						
3		P		65	15 020						
4	ST (65)				45 022						
5		P		67	15 158						
6		P		67	13 000						
7	ST (63)				28 158						
8		P		46	2 110						
9		P		46	14 708						
10		P		46	14 652						
11		P		46	14 646						
12	ST (46)				46 116						
13		P		71	13 600						
14											

Description des transports									
moyens de transport : route <input checked="" type="checkbox"/> fer <input checked="" type="checkbox"/> air <input type="checkbox"/> mer <input type="checkbox"/>									
préavis	départ installation	sortie territoire national		sortie UE		nom et nationalité bateau		arrivée dans le pays tiers	
transp.	date prévue	date réelle	lieu	date réelle	lieu	date réelle	ou cie oérienne	lieu	date prévue
	confidentiel								

dernier délai pour l'identification des matières	SEMAINE 04	Référence Agence d'approvisionnement	
lieu de préparation ou stockage des matières	confidentiel	références des contrats	masses (g)
usage des matières	qui a été fait	ACR 28/03	
	prévu		
propriétaire(s) des matières	RT : Retraitement		

les matières ont-elles été contrôlées par les inspecteurs dans le cadre du "contrôle renforcé" ? oui

Commentaires			
N° Lot	1521 B	N° Conteneur	26 48-1
	1521 B		4248-3
	1522 Z		6425-1
	1522 Z		6744-1
	3387 Z		6856
	3465 Z		9974
	3499 Z		7372
	3499 Z		7373
	3499 Z		7374
	3517 D		7519

Unité/Service	DOE	signature	cachet de l'entreprise
Nom du rédacteur	H. DURAND		
Nom du signataire	V. DUPONT		
N° téléphone	53.26.59.02.08		
N° télécopie	53.26.59.02.09		

Notification d'une modification en cas de report de date (notification sans délai).

Notification d'exportation											
code de référence de la présente notification				10CTU008		b		date		13/03/2010	
rappel de l'indice de la notification				modifiée		a		zone libre réf. Exploitant → SUP/10-186			
confirmée											
Installation française				Identification				Installation étrangère			
FCTU				← code ZBA		pays		→ J : JAPON			
CONTERSUP				intitulé/raison sociale				TAKAMAKA			
B.P. 36				adresse				2832-75			
26 325 LA PLAINE								SHOBUZA			
Description des matières transférées											
N° lignes	sous-total	catégorie	enrichissement	code contrôle	masses des matières en grammes		code isotope	composition chimique	nombre d'articles	forme physique	type de récipiant
					masse élément (g)	masse isotope (g)					
1		N		61	207 690 256			UF6	45	U6	C
2		N		63	171 797 216						
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											
13											
14											
Description des transports											
moyens de transport : route <input checked="" type="checkbox"/> fer <input type="checkbox"/> air <input type="checkbox"/> mer <input checked="" type="checkbox"/>											
préavis		départ installation		sortie territoire national		sortie UE		nom et nationalité bateau		arrivée dans le pays tiers	
transp.	date prévue	date réelle	lieu	date réelle	lieu	date réelle		ou cie oérienne	lieu	date prévue	
15-00-10	17/03/10		Fos sur Mer					Manitoba 2 japon	Narita	18/04/10	
dernier délai pour l'identification des matières				08/03/2010							
lieu de préparation ou stockage des matières				FCTU							
usage des matières		qui a été fait		CT : Conversion traitement							
		prévu		Enrichissement jusqu'à 20%							
propriétaire(s) des matières				CHOCO et YAMA							
						Référence Agence d'approvisionnement					
						références des contrats		masses (g)			
						AVN/02-428		42 168 204			
						AVD/0258Z		67 447 224			
						AVD/0456Z		75 906 688			
						VTI/01.235		160 247 152			
						AVB/01-124		33 718 204			
les matières ont-elles été contrôlées par les inspecteurs dans le cadre du "contrôle renforcé" ?											
										oui <input type="checkbox"/>	
Commentaires											
propriétaires : CHOCO pour 160 247 152 g YAMA pour 11 550 064 g											
La date d'expédition est reportée à la suite de grèves.											
.											
Unité/Service				signature				cachet de l'entreprise			
SUP MN											
Nom du rédacteur											
V. DUPONT											
Nom du signataire											
Y. DURAND											
N° téléphone											
28.56.34.12.08											
N° télécopie											
28.56.78.02.16											

3.2.3 INFORMATIONS IMPORTANTES

Certaines règles importantes sont à appliquer lors de l'utilisation du formulaire unique :

- tout traitement d'information sensible nécessitant l'application d'une confidentialité particulière est à signaler afin de respecter les obligations réglementaires liées à la multiplicité des accords ;
- le formulaire unique disponible au format électronique Excel ne doit pas être modifié en dehors des cellules à renseigner. Les formats prédéfinis devront être respectés ;
- il est impératif d'apposer votre signature et le cachet de votre entreprise avant tout envoi, celui-ci ne pouvant s'effectuer que par télécopie ;
- pour tout besoin d'information concernant un transfert, contactez l'IRSN/DEND/SACI au **01 58 35 71 22** ou par courriel à l'adresse **notificationE@irsn.fr**.

